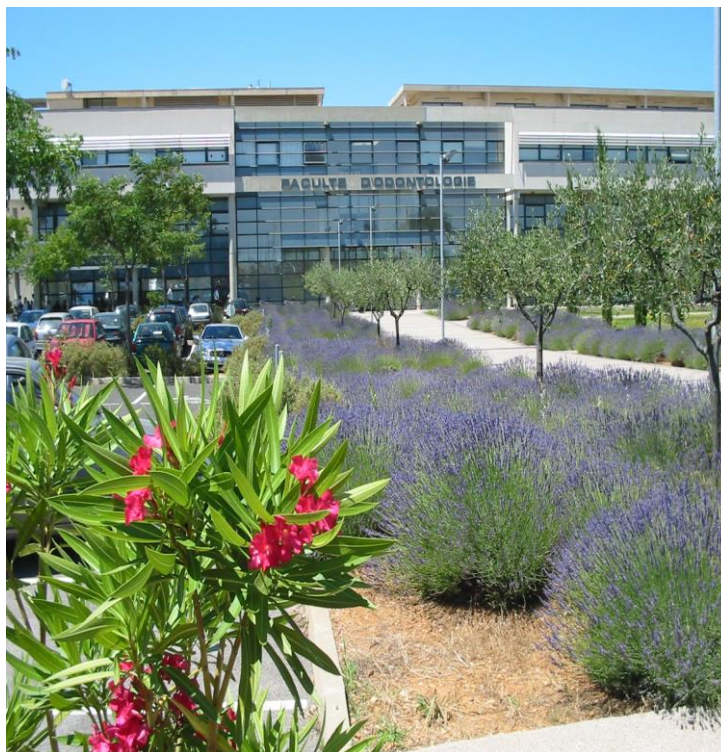


13 avril 2018

Université de Montpellier
Faculté d'Odontologie
545 avenue du Pr Viala
34193 Montpellier Cedex 5
Tél : 04-67-10-44-70
Fax : 04-11-75-91-96



ETUDIANTS INTERNATIONAUX 2018-2019

Vous avez été accepté à la faculté dentaire de Montpellier.
Voici quelques informations concernant votre séjour.

Vous pouvez retrouver les informations générales dans le guide d'accueil de l'étudiant international de l'Université de Montpellier:

<http://www.umontpellier.fr/international/vous-etes-etudiant-doctorant/venir-etudier-a-lum/>

et dans le guide pratique « Etudier à Montpellier » :

<http://www.languedoc-roussillon-universites.fr/international/accueil-international/guide-etudier-en-languedoc-roussillon>

1- INSTALLATION A MONTPELLIER

- **Le point « accueil international » de la COMUE**

C'est un endroit spécialisé dans l'accueil des étudiants internationaux où vous trouverez de l'aide pour votre installation à Montpellier et pour vos démarches administratives (offres de logement, visa, titre de séjour, CAF, cours de français intensif, cours de français tout au long du semestre, information culturelle etc..).

<http://www.languedoc-roussillon-universites.fr/international/accueil-international>

Adresse :

COMUE/ Languedoc Roussillon Universités
Accueil international Etudiants / Chercheurs
163 rue Auguste Broussonnet
34090 Montpellier – France
Tél : +33 (0)4 67 41 67 87

accès : tramway ligne 1 ou 4, arrêt Place Albert 1^{er}

- **Logement**

Vous pouvez faire une demande de logement en cité universitaire. Pour cela, il faut envoyer un mail à odonto-ri@umontpellier.fr (à partir de février 2018). La procédure à suivre pour enregistrer votre demande vous sera alors indiquée. Vous saurez en juin 2018 si une chambre vous a été attribuée ou non.

(Description de la chambre : chambre rénovée confort avec douche et WC à la cité universitaire de la Colombière, réfrigérateur, environ 250 €/mois)

Si vous n'êtes pas logé en cité universitaire, nous vous conseillons de chercher un logement sur la ligne 1 du tramway, dès que possible. Il est très difficile de trouver un logement en septembre.

Une assurance pour le logement est obligatoire en France. La MEP, la LMDE, certaines banques en proposent (environ 40 € /an). Cette assurance sera à prendre lorsque vous serez en France.

Pour vous aider à payer votre loyer, la caisse d'allocations familiales (CAF) peut vous donner de l'argent. Le dossier est à remplir par Internet. Le mieux est d'aller à la COMUE où des étudiants vous aideront à remplir le dossier.

Attention : dites-leur bien que vous êtes étudiant salarié et non pas juste étudiant (la CAF vous donnera plus). Les étudiants internationaux de l'an dernier vous conseillent d'attendre d'avoir votre première fiche de salaire de l'hôpital pour faire votre demande, même si cela fait perdre 1 ou 2 mois d'allocation.

- **Banque**

Il est conseillé d'ouvrir un compte dans une banque française. Cela vous permettra de recevoir l'argent de votre salaire, de recevoir l'argent de la CAF etc... Des relevés d'identité bancaire (RIB) sont à fournir. Demandez-les à votre banque ou retirez-les au distributeur automatique.

2- PRESENTATION DE LA FACULTE D'ODONTOLOGIE

- **2 universités sur Montpellier**

Université de Montpellier : regroupe les facultés dentaire (odontologie), médecine, pharmacie, droit et sciences politiques, sciences économiques, sport et sciences.
Université Montpellier III = Université Paul Valéry : lettres

- **Faculté = UFR : Unité de Formation et de Recherche**

Directeur de l'UFR Odontologie : Pr Philippe GIBERT

La faculté a été construite il y a 20 ans. Elle présente l'avantage d'être sur le même site que le centre de soins dentaires (= hôpital) où se déroulent les cliniques (bâtiment rond).

- **Restaurant universitaire (restau U)**

Le restaurant universitaire/caféteria est situé au rez-de-chaussée du bâtiment A. Pour le repas de midi, il est ouvert de 11h30 à 13h30. Un repas coûte 3,25 euros (entrée, plat, dessert).
Pour la cafétéria, elle est ouverte de 8h à 15h.
Le règlement s'effectue avec la carte d'étudiant.

- **Bibliothèque**

La bibliothèque est située au 1^{er} étage du bâtiment A.
Horaires d'ouverture : voir affichage sur la porte de la bibliothèque
Il est possible d'y emprunter des livres ou des revues avec la carte d'étudiant.
Elle dispose d'un espace photocopies.
Plusieurs postes informatiques permettent de se connecter à Internet.

Une grande bibliothèque médicale se situe à la faculté de médecine (= UPM), arrêt de tram n°1 : Occitanie.

- **Accès Internet**

Il existe des postes informatiques :

- à la bibliothèque
- en salle informatique : au 1^{er} étage, entre les bâtiments A et E

Tout l'établissement est équipé en Wifi. Pour pouvoir vous connecter, il faut activer votre compte en allant sur : <http://www.umontpellier.fr>, puis « accès direct », puis

cliquer sur ENT et vous identifier avec les codes figurant sur le papier donné avec la carte d'étudiant (pass'études).

- **Panneaux d'affichage**

Se situent au rez-de-chaussée du bâtiment E et devant le bureau de la scolarité, bâtiment A 1^{er} étage.

A consulter régulièrement

3- RELATIONS INTERNATIONALES

- **Contacts**

A la faculté :

- Pierre-Yves COLLART-DUTILLEUL, Responsable Pédagogique des Relations Internationales odonto-ri@umontpellier.fr (**Erasmus entrants**)
- Sarah MILLOT, Responsable Pédagogique des Relations Internationales odonto-ri@umontpellier.fr (**Erasmus sortants**)
- Stéphanie ARNAL, secrétaire des relations internationales, scolarité, tél : 04-11-75-91-67, e-mail : odonto-ri@umontpellier.fr
- Philippe HERNANDEZ, Responsable Administratif : 04-11-75-91-61 e-mail : odonto-ri@umontpellier.fr

A l'Université de Montpellier :

- Service des relations internationales de l'Université, Tél : 04-34-43-23-23, e-mail : mobility@umontpellier.fr

4- DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Pour information. A faire uniquement lorsque vous serez à Montpellier.

- **Carte d'étudiant** (vous pouvez passer la faire dès votre arrivée à Montpellier) à **partir du 04 septembre 2018** à la Scolarité **9h-12h 14h 16h**

Remplir le dossier d'inscription + 2 photos (mettre le nom et le prénom derrière) + photocopie du passeport ou carte d'identité + justificatif d'assurance responsabilité civile+ carnet de vaccination à jour + extrait acte naissance + 5,10 € par carte bancaire ou chèque (pas d'espèces).

→ L'assurance responsabilité civile est obligatoire. Elle peut se prendre à la MEP, à la LMDE, dans certaines banques (environ 16 euros pour l'année). Amener le justificatif d'assurance au plus vite à la scolarité.

Remarque : vous ne devez pas payer la sécurité sociale étudiante. En effet, comme vous allez travailler à l'hôpital pour les cliniques, vous serez assurés par l'hôpital.

La carte d'étudiant permet de payer le restaurant universitaire.

En même temps que votre carte d'étudiant, un papier comportant des certificats de scolarité vous est donné. A conserver en cas de besoin.

L'Université met à la disposition des étudiants des cours de sport et des installations sportives (piscine, salle de musculation, terrain de tennis etc...). La liste est à consulter au niveau des panneaux d'affichage. Pour pouvoir en bénéficier, il faut payer 40 € à la scolarité et amener un certificat médical récent (faites-le faire chez vous avant de partir).

- **Statut hospitalier**

Les cliniques s'effectuent au centre de soins dentaires (= hôpital).

- Les **étudiants Erasmus-études** ont le statut d'étudiant hospitalier. Ils sont rémunérés pour leur travail au centre de soins :

4^e année : environ 100 €/mois

5^e année : environ 200 €/mois

6^e année : environ 250 €/mois

Papiers à remplir pour obtenir le statut hospitalier :

- fiche de renseignements
- formulaire d'immatriculation (garder une photocopie de ce formulaire avant de le donner, ce papier pourra être utile pour la CAF)

Pièces à fournir :

1 photo + 1 RIB Français + 1 photocopie de la pièce d'identité + (1 photocopie de la carte d'étudiant Pays d'origine + France) + 1 photocopie de la carte d'assuré social + 1 attestation de Responsabilité Civile 2018-2019 + adresse postale en France.

L'ensemble des papiers et pièces est à amener au Centre Administratif André Benech (arrêt tram n°1 : hôpital Lapeyronie), à l'attention de Mme PONCE Sylvie, 2^e étage, au fond du couloir de droite, bureau 1232, bureau ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h sauf le mercredi. tél : 04-67-33-93-75

Pour les étudiants qui n'ont pas ouvert de compte bancaire, il est possible de toucher le salaire en espèces. Chaque mois, une fiche de paie est établie. Elle est à récupérer au centre de soins.

- Les **étudiants hors programme Erasmus-études** sont accueillis comme observateurs. Ils n'effectuent pas de soins ou d'assistantat au centre de soins dentaires.

5- DEROULEMENT DES ETUDES

- **Déroulement des études dentaires à Montpellier**

1^e année (PACES) : se fait à la faculté de médecine - commune avec médecine, pharmacie, sage-femme. Etudes de matières fondamentales. Concours.

2^e année (DFGSO2) : arrivée à la faculté dentaire – environ 70 étudiants par année.

Etudes de matières fondamentales, matières dentaires, travaux pratiques (TP)

3^e année (DFGSO3) : Etudes de matières fondamentales, matières dentaires, travaux pratiques (TP)

4^e année (DFASO1) : Etudes de matières dentaires, travaux pratiques (TP), début de la clinique

5^e année (DFASO2) : Etudes de matières dentaires, clinique

6^e année (DFTCC) : Etudes de matières dentaires, clinique, stage chez un dentiste.

Année de thèse : l'étudiant doit rédiger une thèse pour obtenir le diplôme de Docteur en chirurgie dentaire.

Les programmes des cours sont consultables sur :

<http://odontologie.edu.umontpellier.fr/international/>

- **Examens pour les étudiants internationaux**

Pendant les examens écrits, les étudiants internationaux peuvent amener un dictionnaire français-langue de leur pays.

Ils bénéficient de temps supplémentaire (1/3 temps).

De façon exceptionnelle, les étudiants peuvent demander à passer un oral plutôt qu'un écrit. Cette demande est soumise à l'enseignant qui l'accorde ou non.

- **Calendrier dates 2018-2019**

- Préparation de la rentrée :**

- réunion d'accueil : le jeudi 6 septembre 2018 (*vous sera confirmée ultérieurement*)

- Distribution des emplois du temps cliniques, visite des locaux, papiers...

- pré-rentrée : pour tous les étudiants internationaux et pour tous les 4^e année : du 10 au 21 septembre 2018 ;

- Choix des binômes : entre le 10 et le 21 septembre 2018 ;

- Début clinique :**

- 24 septembre 2018

Cours :

Les cours théoriques ont lieu une à deux semaines par mois, de 8h à 16h en général.

- Dates des semestres et des examens :

Semestre 1 (4^e année et 5^e année) : du 10 septembre 2018 au 1^{er} février 2019.

Semestre 1 (6^e année) : du 10 septembre 2018 au 14 décembre 2018.

Examens écrits session 1 : 4^e année et 5^e année du 28 janvier au 01 février 2019 ; 6^e année : du 10 au 14 décembre 2018.

Résultats : 28 février 2019

Semestre 2 : du 04 février 2019 au 28 juin 2019

Examens écrits session 1 : 4^e année et 5^{ème} année du 13 mai au 17 mai 2019.

Résultats : 4 juin 2019.

Les étudiants qui n'auront pas validé toutes les cliniques à la 1^e session doivent rester en clinique du 5 juin au 19 juillet 2019 pour faire des cliniques supplémentaires (session 2)

Examens écrits session 2 (rattrapage semestre 1 et 2) : du 24 juin au 27 juin 2019

Résultats : le 2 septembre 2019.

Vacances :

Noël : du 21 décembre 2018 au soir jusqu'au 6 janvier 2019 au soir.

• Fonctionnement de la clinique

Le fonctionnement de la clinique vous sera expliqué en détail lors de la pré-rentree. N'hésitez pas à consulter vos tuteurs si vous avez des questions.

Quelques informations :

- 1 séance de 3h de clinique = une vacation clinique = une série clinique
- tout le matériel et la tenue sont prêtés par le centre de soins, il faut juste apporter une paire de chaussures propres
- il faut un cadenas à chiffres pour fermer le casier
- on vous demande de dessiner le drapeau de votre pays sur votre badge pour que les enseignants voient tout de suite que vous êtes un étudiant international
- lors des premières cliniques, merci de vous présenter aux enseignants qui vont vous encadrer et leur expliquer votre niveau clinique
- au cours du mois d'octobre, merci d'aller vous présenter aux différents responsables (même si ce ne sont pas eux qui vous encadrent pendant vos cliniques) :
 - o odontologie pédiatrique : Pr Marie-Christine Goldsmith
 - o orthopédie dento-faciale (ODF) : Dr Laure Frapier
 - o prévention, épidémiologie : Dr Paul Tramini
 - o parodontologie : Dr Valérie Orti

- chirurgie buccale et médecine (pathologie) : Pr Jacques-Henri Torres
 - sciences biologiques : Pr Frédéric Cuisinier
 - odontologie conservatrice : Pr Bernard Levallois
 - prothèses : Pr Sylvie Montal
 - sciences anatomiques, radiologie : Dr Isabelle Bonafé
 - Directeur de la faculté : Pr Philippe Gibert
 - Directeur de la clinique : Pr Jean Valcarcel
- Pendant les vacances, les étudiants travaillent en binôme (= 2 étudiants pour 1 fauteuil)
 - **pour valider les cliniques, les étudiants internationaux restant toute l'année doivent faire les mêmes nombres de points (= quotas) que les étudiants français**
 - Pour les étudiants internationaux ne restant que 3 mois, les quotas à réaliser seront précisés en début de séjour.
 - il est conseillé de noter sur un cahier, au fur et à mesure, tous les actes réalisés, et de faire signer par l'enseignant responsable. Cela permettra de faire le point plus facilement en fin d'année.
 - si vous souhaitez assister à des actes d'implantologie, faire de l'observation en chirurgie, il faut demander directement aux enseignants concernés.

Votre emploi du temps clinique vous sera donné mi-septembre.

Il est constitué par semaine :

Pour les 4^e année :

- de 9h de polyclinique (OCE + prothèse)
- de 3h de 1^e consultation-urgences tous les 15 jours
- de 3h d'odontologie pédiatrique tous les 15 jours

Pour les 5^e année :

- de 9h de polyclinique (OCE + prothèse)
- de 3h de 1^e consultation-urgences tous les 15 jours
- de 3h d'odontologie pédiatrique tous les 15 jours
- de 3h d'ODF tous les 15 jours

Pour les 6^e année :

- de 9h de polyclinique (OCE + prothèse)
- de 3h de 1^e consultation-urgences tous les 15 jours
- de 3h d'odontologie pédiatrique

Pour tous, une vacation par semaine appelée « environnement professionnel » est obligatoire. Pendant cette vacation, les étudiants distribuent le matériel, les produits, participent à la propreté du labo, prennent les radios pour l'ensemble des étudiants etc...

Pour tous les actes de parodontologie, de médecine et chirurgie orales, d'occlusion, d'implantologie, d'imagerie, des vacances supplémentaires seront attribuées sur rendez-vous.